

Département  
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Arrondissement

*Séance du 11 mars 2016*

de SARREBOURG

*Convocation en date du 7 mars 2016*

Conseillers élus: 15

Sous la présidence de M. MOUTIER Joseph, Maire

Conseillers en fonction : 14

**Membres présents** : Messieurs WAGNER-Madame BASSOMPIERRE-adjoints au Maire

Conseillers présents : 10

Messieurs REDINGER-MULLER-METZINGER-ALBACH-HIESIGER-Madame OBERLE -Madame GARDYJAS Conseillers municipaux

**Membres absents excusés** : Messieurs TALIDE-GERBER-RICHERT-Monsieur UNTERNER a donné pouvoir à Madame BASSOMPIERRE.

172- Désignation du secrétaire de séance

173- Frais de mission

174- 184 Budgets primitifs

185- Quatre taxes

186/ Subventions aux associations

187/ Retrait de la fédération Station Verte de Vacances

188/ Maintenance cloches

189/ Terrain Moritz-réserve

**Délibération N°2016-3-172**

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, désigne Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance.

**Délibération N°2016-3-173**

Objet : Frais de mission

Le Maire demande au conseil de lui consentir le remboursement d'une petite partie de ses frais de déplacement hors commune soit 4 déplacements à Metz pour une somme globale de 585.48 €

Après délibération le conseil décide à 10 voix pour et une abstention la prise en charge de cette dépense.

### **Délibération N°2016-3-174**

**Objet: Compte ADMINISTRATIF et compte de GESTION 2015.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité hors la présence du maire le compte administratif de l'exercice 2015 s'élevant en

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	Dépenses à	:	606 243.27 €.
	Recettes à	:	756 432.78 €.
<b><u>Investissement :</u></b>	Dépenses	:	411 345.57 €
	Recettes	:	218 216.91 €.

déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2015, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération N°2016-3-175**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015-BUDGET GENERAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### **Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 397 033,00€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 114 745,59€

#### **Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -193 128,66€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 150 189,51€

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 21 724,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

#### **Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

#### **Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

#### **Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 264 935,10€



**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

**Ligne 002 :**

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 517.39€

**Délibération N°2016-3-178.**

Objet : Compte administratif et compte de gestion du service capitainerie 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité hors la présence du maire, le compte administratif de l'exercice 2015 s'élevant en

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	Dépenses à :	28 258.24€.
	Recettes à :	14 129.12 €

Déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération N°2016-3-179**

Objet : Compte administratif et compte de gestion du service périscolaire 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité hors la présence du maire, le compte administratif de l'exercice 2015 s'élevant en

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	Dépenses à :	58 413.27 €
	Recettes à :	54 826.46 €
<b><u>Investissement :</u></b>	Dépenses à :	0 €
	Recettes à :	1 403.84 €

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération N°2016-3-180**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 –SERVICE PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -53 074,50€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -37 864,41€

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 1 403,84€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -3 586,81€

**Restes à réaliser** : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

**Besoin net de la section d'investissement** :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 51 670,66€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**Compte 1068** :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

**Ligne 002** :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 41 451.22€

### **Délibération N°2016-3-181**

Objet: Budget primitif 2016 M 14

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2016 :

- **Section de fonctionnement** : dépenses : 770 137.10 €

recettes : 770 137.10 €

- **Section d'investissement** : dépenses : 487 838.44 €

recettes : 487 838.44 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

### **Délibération N°2016-3-182**

Objet : Budget primitif 2016 M49 service eau

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2016.

- **Section d'exploitation** : dépenses : 52 452.04 €

recettes : 52 452.04 €

- **Section d'investissement** : dépenses : 9 447.66 €

recettes : 9 447.66 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

**Délibération N°2016-3-183**

Objet : Budget primitif 2016- M14 service périscolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2016.

**- Section d'exploitation** dépenses : 107 811.22 €

recettes : 107 811.22 €

**- Section d'investissement :** dépenses : 51 670.50 €

recettes : 51 670.50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

**Délibération N°2016-3-184**

Objet : Budget primitif 2016. CAPITAINERIE

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2016 :

**Section de fonctionnement :** dépenses : 3 593.00 €

recettes : 3 593.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

**Délibération N°2016-3-185**

Objet: Fixation du taux des 4 taxes directes locales pour 2016.

Le Maire propose au Conseil Municipal de diminuer la fiscalité d'1 %.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord sur cette proposition, ce qui donne les taux et les produits suivants :

<b>variation -1%</b>	<b>Bases 2016 prévisionnelles</b>	<b>Taux 2016</b>	<b>Produits 2016</b>
taxe d'habitation	643 900,00	18,76%	120 786
taxe foncière	675 600,00	13,69%	92 490
taxe foncière non bâtie	11 000,00	95,91%	10 550
CFE	104 000,00	19,45%	20 228
	<b>1 433 900,00</b>		<b>244 064</b>

### Délibération N°2016-3-186

Objet : Subventions communales.

Le Maire propose au conseil municipal d'octroyer des subventions suivantes pour l'exercice 2016 :

- + A.A.P.H.A de Sarrebourg : 100 €
- + Amicale des Sapeurs- Pompiers de Lutzelbourg : 400 €
- + Apiculture de Lutzelbourg : 150 €
- + Association du Souvenir Français : 30 €
- + Association de Pêche : 500 €
- + Association des Donneurs de Sang de Lutzelbourg : 155 €
- + Bibliothèque de Lutzelbourg : 1500 €
- + Chorale Sainte Cécile de Lutzelbourg : 95 €
- + CLIC de l'arrondissement de Sarrebourg : 50 €
- + Club de gymnastique de Lutzelbourg : 150 €
- + Club de tennis de Lutzelbourg : 100€
- + Club Vosgien Phalsbourg-Lutzelbourg : 300 €
- + Club du 3° Age de Lutzelbourg: 200 €
- + Comité de Moselle de la ligue contre le cancer : 50 €
- + Conseil de fabrique- église catholique : 1 500 €
- + Conseil presbytéral – église protestante : 1 500 €
- + Croix Rouge de Phalsbourg : 50 €
- + FCPE Erckmann- Chatrian : 50 €
- + SPA Sarrebourg 300 €
- + Secours Catholique : 50 €
- + ONG Anne Marie, sœur du monde : 50 €
- + Crésus : 100 €
- + Jardin des abeilles : 100 €
- + Les joyeux Châtelains : 600 €
- + La petite scène : 150 €
- + Association François Aupetit : 50 €.
- + Lutzinterassociation : 300 €

### Délibération N°2016-3-187

Objet : Retrait de la fédération Station Verte de Vacances

Le Maire propose au conseil municipal de ne plus adhérer à la Fédération des Stations Vertes de Vacances, la cotisation annuelle de 900 € ne se justifiant pas.

Après délibération, le conseil à 10 voix pour et 1 abstention, donne son accord sur cette proposition.

### Délibération n ° 2016-3-188

Objet : Financement des travaux des églises

Le Maire propose au conseil de prendre en charge l'entretien et la maintenance des cloches et de l'horloge de l'église catholique.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

**Délibération n ° 2016-3-189**

Objet : Aménagement ludique et sportif

En vue de la création d'un espace sportif, le Maire propose au conseil municipal de réserver la parcelle cadastrée section 2 n°103 (limitrophe à une propriété communale) pour l'étude et la réalisation de ce projet.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

*Fait et délibéré à LUTZELBOURG, le 11 mars 2016, le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.*

*Le Maire Joseph Moutier*

Moutier Joseph		Wagner Roland	
Unterner Guy	XXXXXXXXXX	Talide José	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Bassompierre Muriel		Richert Charles	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Metzinger Christophe		Hiesiger Laurent	
Gerber Olivier	XXXXXXXXXX	Muller Raoul	
Redinger Jean-Michel		Albach Mickaël	
Gardyjas Séverine		Oberlé Geneviève	